

Bureau de la métropole du 29 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
15 septembre 2017

Conseillers en exercice
39

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

B 2017-09-251 AFFAIRES FONCIERES

Guipavas - Approbation de l'acquisition d'une partie des parcelles AW 424, 80 et 82 appartenant à SCCV Résidences de Coataudon, sises 99 boulevard de Coataudon.

Le rapporteur, M. Fabrice JACOB
donne lecture du rapport suivant

AFFAIRES FONCIERES – Guipavas - Approbation de l'acquisition d'une partie des parcelles AW 424, 80 et 82 appartenant à SCCV Résidences de Coataudon, sises 99 boulevard de Coataudon.

EXPOSE DES MOTIFS

Brest métropole envisage l'acquisition d'une partie des parcelles AW 424, 80 et 82 situées Boulevard de Coataudon à Guipavas, d'une superficie d'environ 348 m², appartenant à SCCV Résidences de Coataudon et classées en zones UC au plan local d'urbanisme. Cette acquisition correspond à l'emplacement réservé n°66 pour élargissement de la voirie.

L'acquisition de ces terrains sera réalisée dans les conditions suivantes :

- acquisition d'une surface d'environ 348 m² au prix de 75 euros par mètre carré soit environ 26 100 euros, l'emprise restant à parfaire par un document d'arpentage,
- frais de notaire et de géomètre à la charge de Brest métropole.

L'acquisition intervenant à un montant inférieur à 180 000 €, l'avis de France Domaine n'est pas requis.

La présente acquisition est financée sur le programme 382, article 2112code fonctionnel 844.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE